

Proposition de zonage

Martot



Rapport – Mars 2023

1. Contexte général

1.1. Contexte administratif

- Population¹ : **579 habitants**
- Nombre logements² : 181 logements dont 98 % de résidences principales, soit 176 logements
- Densité moyenne³ : 3.29 habitants par logement
- Commune adhérente à Communauté d'Agglomération Seine Eure

Cf figure 1.

1.2. Urbanisation

Le PLUi prévoit :

Secteur	Surface (en hectares)
<i>Uh : Hameau densifiable</i>	
<i>AU : Zone à urbaniser dominante habitat</i>	63
<i>Auir : Zone à urbaniser projet de liaison A28/A13</i>	
<i>Auz : Zone à urbaniser dominante activités économiques</i>	
<i>Auzir : Zone à urbaniser dominante activités économiques projet de liaison A28/A13</i>	
<i>2AU : Zone à urbaniser à long terme</i>	

Sur une base de 10 nouveaux logements/hectares, 630 nouveaux bâtiments pourraient être créés à moyens termes.

Cf figure 2.

^{1 et 2} : INSEE – données 2015

³ En tenant compte du nombre de résidences principales

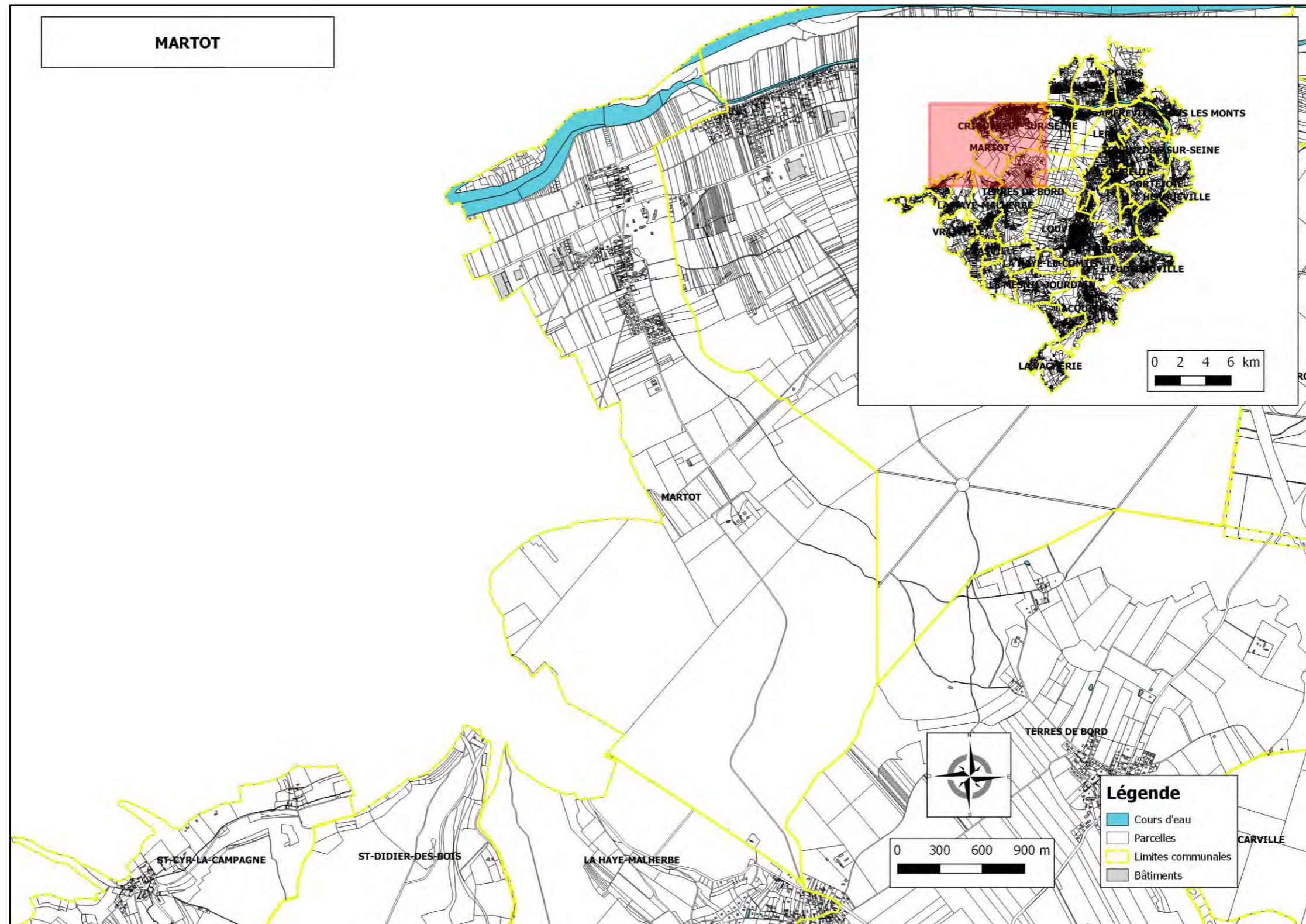


Figure 1 : Localisation de la commune sur le territoire (Réalisé par IRH à partir des données cartographiques transmises par la CASE)

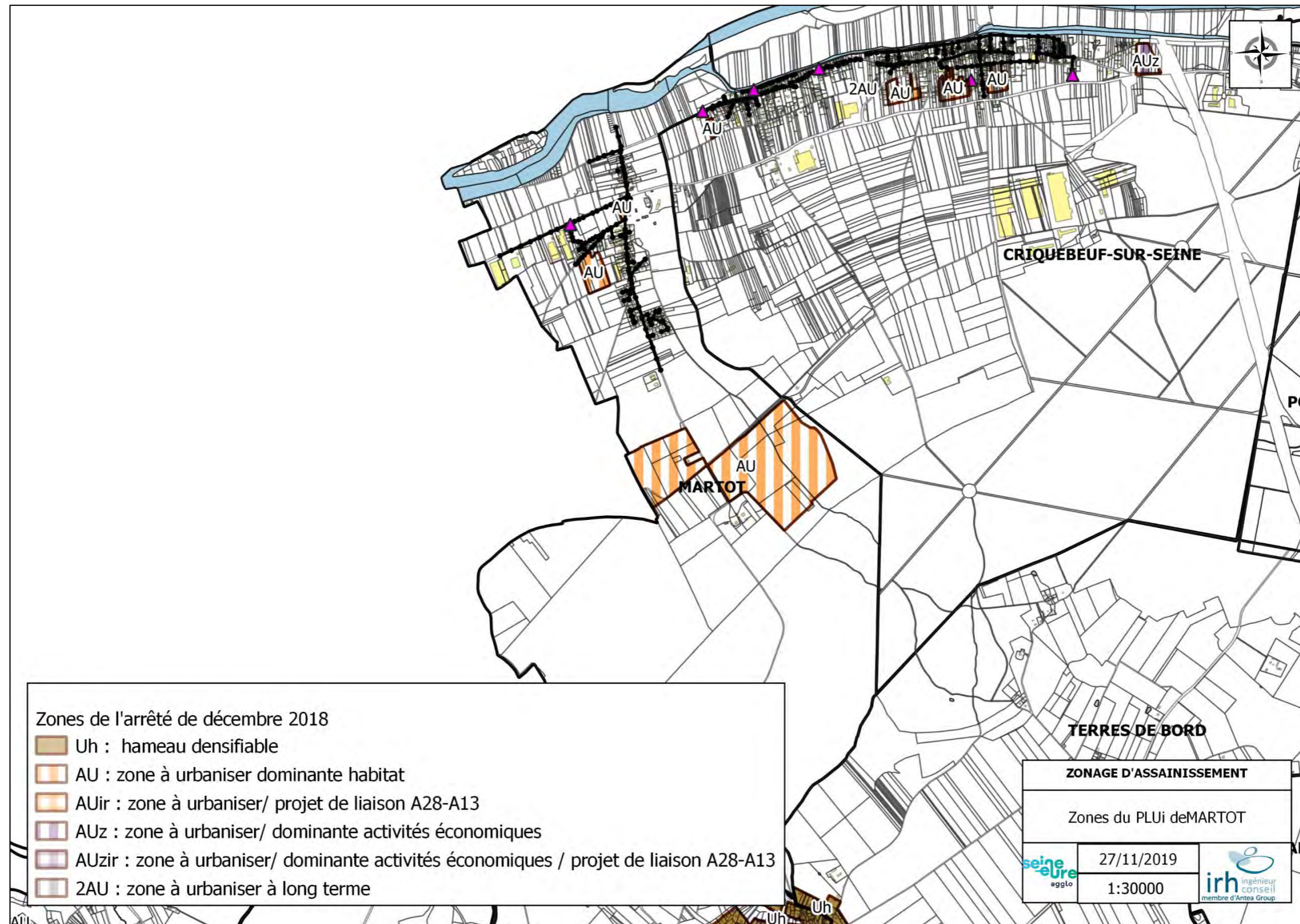


Figure 2 : Zones à urbaniser sur la commune (Réalisé par IRH à partir des données du PLUi transmises par la CASE)

1.3. Contexte artisanal-industriel

L'entreprise SETIN est présente sur la commune

1.4. Bâtiments publics

Sont présents sur la commune :

- Une école
- Une maison de retraite

1.5. Conclusion sur le contexte général

Les flux semblent essentiellement de nature domestique sur la commune.

2. Contexte environnemental

2.1. Cours d'eau

La commune est bordée par la Seine et l'Eure au Nord.

2.2. Zones naturelles

La commune est concernée par :

- La zone Natura 2000 de type ZPS « terrasses alluviales de la Seine »,
- La zone Natura 2000 de type SIC « île set berges de la Seine en Seine-Maritime »,
- La ZNIEFF de type 2 « les allées et berges de la Seine en amont de Rouen »,
- La ZNIEFF de type 2 « les terrasses alluviales de la côte Guérard »

Cf figure 3.

2.3. Inondations

La commune est concernée par le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) de la Boucle de Poses. Ce dernier détermine :

- Une zone VERTE, vouée à l'expansion des crues,
- Une zone ROUGE, caractérisant les zones urbanisées soumises à des aléas forts vis-à-vis du risque inondation,
- Une zone BLEUE, caractérisant les zones urbanisées soumises à des aléas faibles à moyens vis-à-vis du risque inondation ou des zones en limite d'urbanisation ne jouant pas de rôle significatif dans l'expansion des crues,
- Une zone JAUNE, correspondant à la partie restante du lit majeur de la rivière soumise à un risque de remontée de nappe phréatique.

Cf figure 4.

2.4. Remontée de nappe

Les parties sud et nord de la commune sont potentiellement sujettes à des débordements de nappe et des inondations de cave.

Cf figure 5.

2.5. Cavités souterraines

La commune compte 1 ouvrages civils sur son territoire.

2.6. Captage AEP

Aucun captage n'est présent sur la commune.

2.7. Autres zones protégées

La commune est concernée par :

- Des alignements d'arbres à protéger,
- Des périmètres de précaution appliqués autour des axes de ruissellement de la pluie.

Cf figure 6.

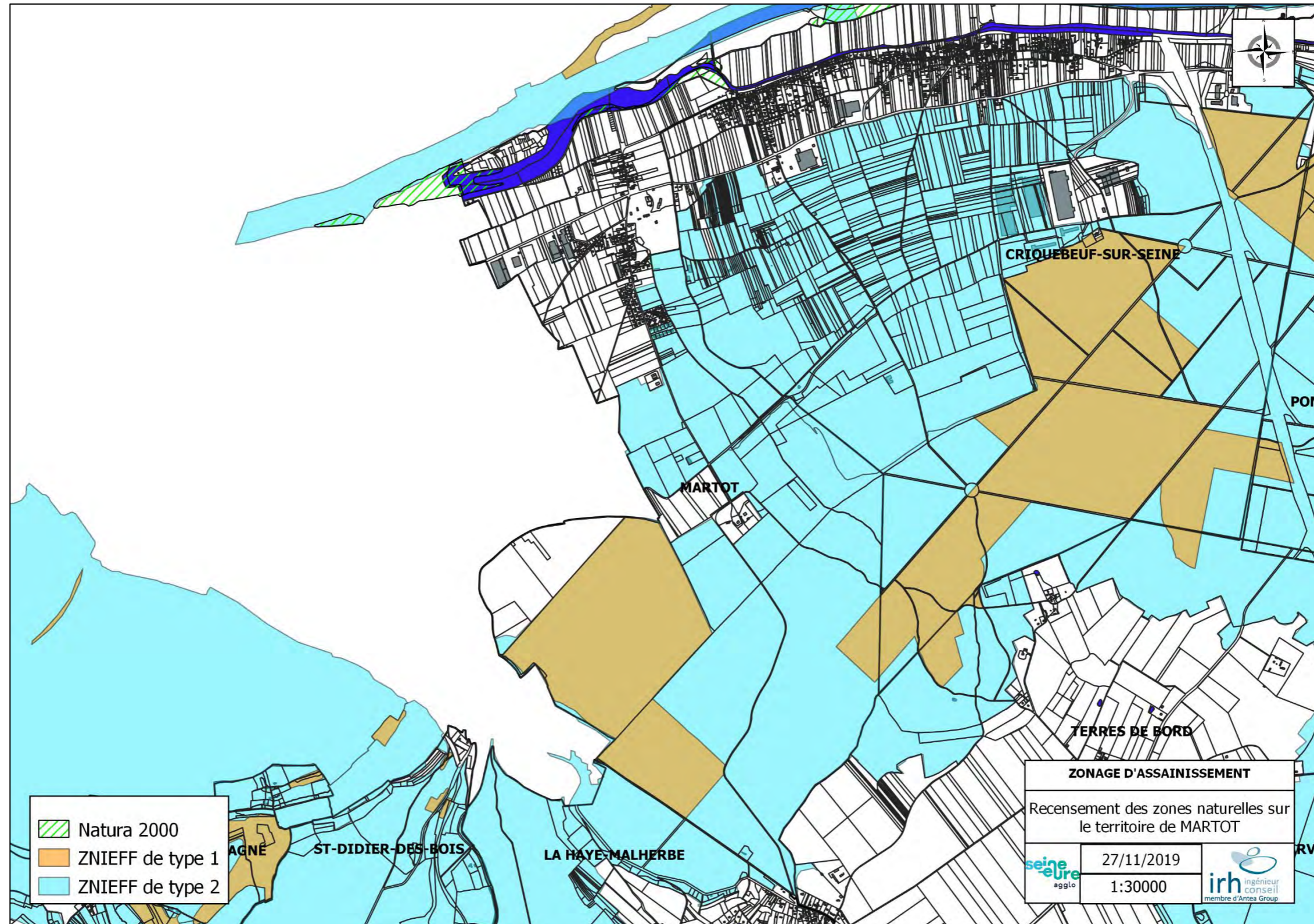


Figure 3 : Cartographie des zones naturelles de la commune (Réalisée par IRH à partir des données INPN)

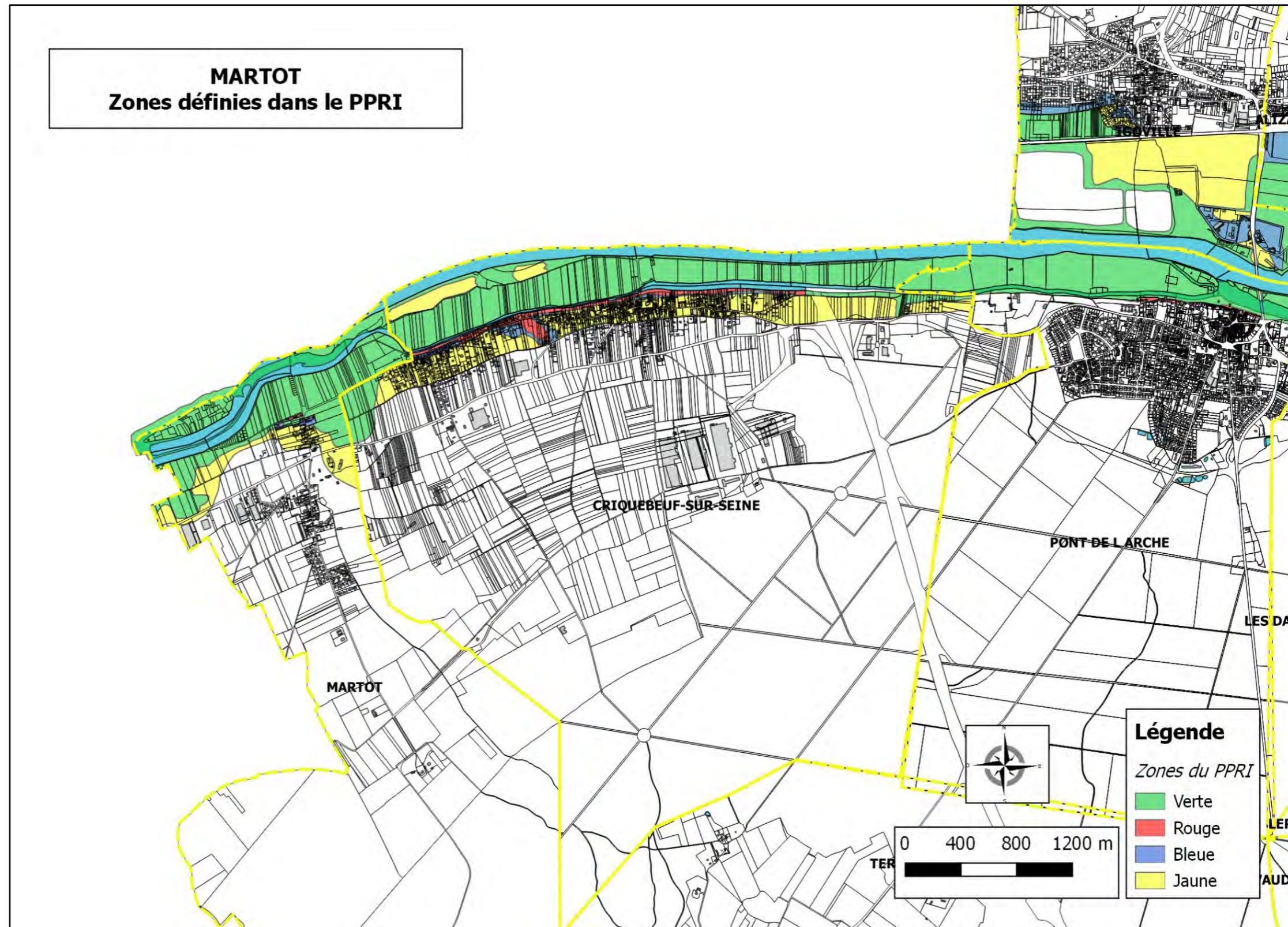


Figure 4 : Zones définies dans le PPRI (Réalisé par IRH à partir des données du PPRI transmises par la CASE)

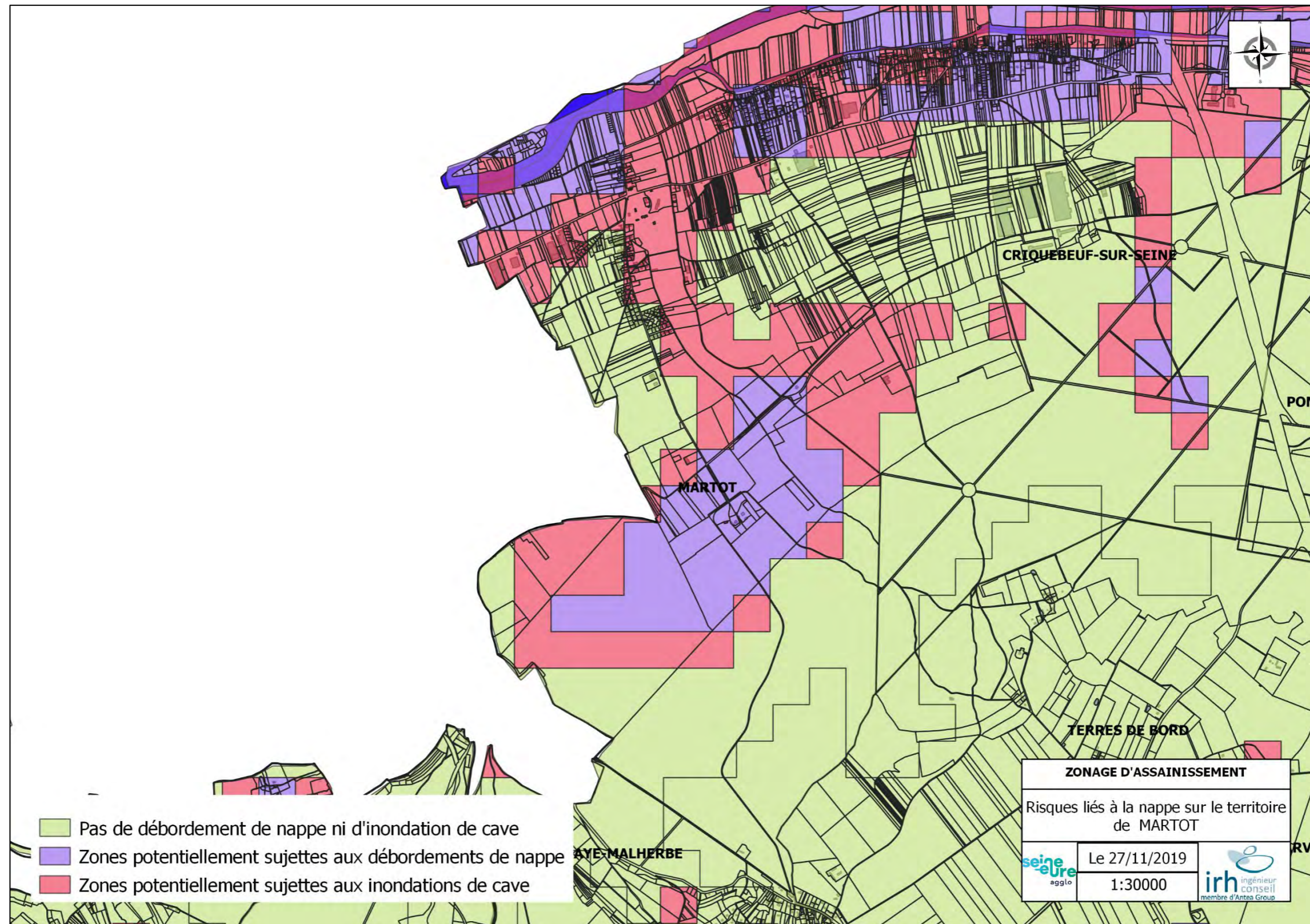


Figure 5 : Cartographie des zones à risque de remontée de nappe (Réalisée par IRH à partir des données transmises par la CASE)

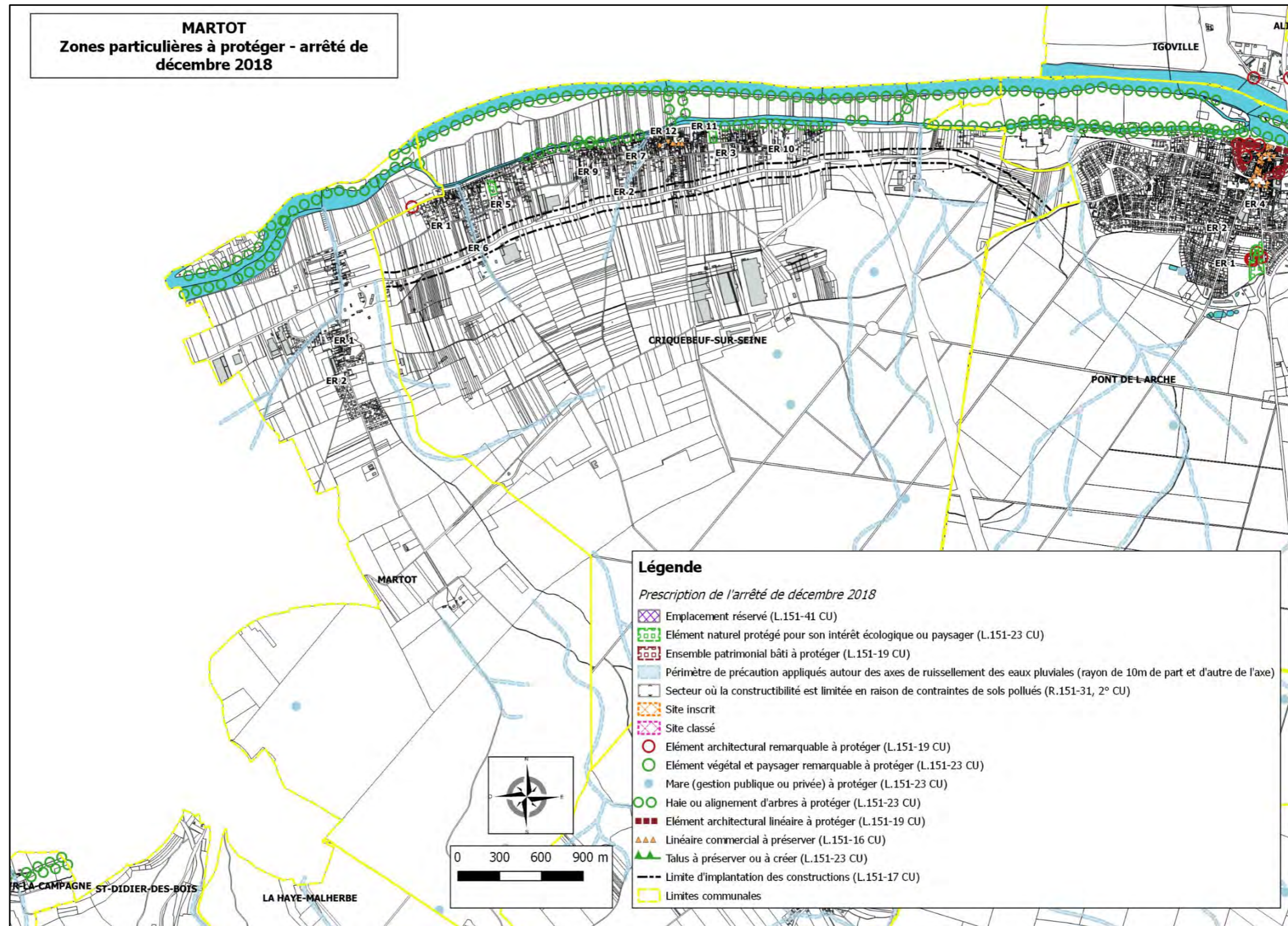


Figure 6 : Cartographie des zones protégées de la commune (Réalisée par IRH d'après les données du PLUi transmises par la CASE)

3. Assainissement existant

3.1. Zonage d'assainissement

La commune dispose d'un zonage d'assainissement réalisé en décembre 2006 délibéré le 13 juillet 2007.

Les 2 bâtiments voués l'assainissement non collectif dans la zone de Saint Nicolas sont désormais raccordés.

Cf figure 7.

3.2. Assainissement Collectif

3.2.1. Réseau

D'après les données SIG et les données SATESE 2017 :

Tableau 1 : Description du réseau de la commune

<i>Linéaire gravitaire (ml)</i>	5 096
<i>Linéaire de refoulement (ml)</i>	0
<i>Nombre de poste de refoulement</i>	1
<i>Nombre de raccordés</i>	175

3.2.2. Station

Les effluents sont traités à la STEP communale. D'après les données SATESE 2017 :

Tableau 2 : Description du système de traitement de la commune

STEP MARTOT (mise en eau en 1996)	
<i>Capacité nominale (EH)</i>	1 996
<i>Charge entrante 2011 (EH)</i>	630
<i>Soit charge disponible (EH)</i>	1 366
<i>Débit de référence (m³/j)</i>	180
<i>Volume moyen annuel 4(m³/j)</i>	58

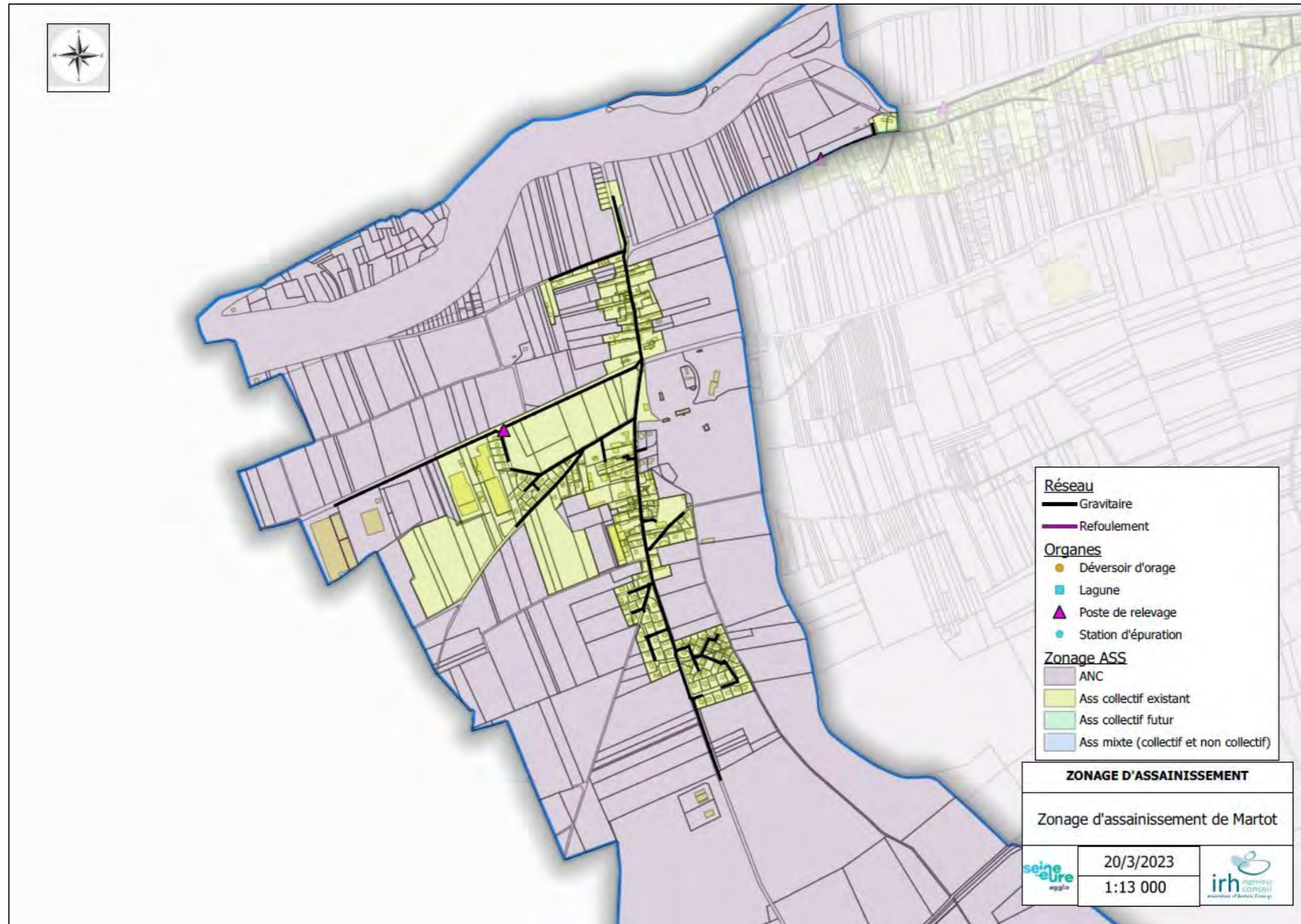


Figure 7 : Réseau de la commune (D'après les données fournies par l'exploitant)

3.3. Assainissement non collectif

7 logements demeurent en ANC sur la commune d'après le programme de l'étude.

D'après les résultats des contrôles du SPANC disponibles (menés entre 2008 et 2019) :

Tableau 3: Résultats et statistiques des contrôles ANC

Contrôle	Nombre d'installations	Ratio
<i>A</i>	-	-
<i>B</i>	1	100%
<i>C</i>	-	-
<i>D</i>	-	-
<i>E</i>	-	-
<i>NC</i>	-	-
Total	1	100%

Classe A :

- Installation complète,
- Pouvant nécessiter quelques travaux mineurs,
- Présentant potentiellement des défauts d'entretien (ex : vidange à réaliser).

Classe B :

- Installation complète sans ventilation,
- Installation sous dimensionnée,
- Installation présentant une usure d'éléments constitutifs,

Classe C :

- Installation significativement sous dimensionnée,
- Traitement non accessible mais marques de tranchées visibles,
- Traitement partiellement accessible et absence d'éléments probants attestant de l'existence de l'ensemble de l'installation,

Classe D : RISQUE ENVIRONNEMENTAL

- Eaux pluviales rejetées dans le système d'assainissement
- Installation incomplète,
- Installation présentant des dysfonctionnements majeurs
- Installation semblant présenter un risque de pollution

Classe E : RISQUE SANITAIRE

- Défaut de sécurité sanitaire,
- Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation,
- Implantation à moins de 35m en amont d'un puits privé
- Installation inaccessible et absence d'éléments probants attestant de l'existence d'une installation,
- Absence d'installation

3.4. Scénarii étudiés

Aucun scénario de raccordement supplémentaire n'a été étudié.

3.5. Conclusion

La situation actuelle est vouée à être maintenue.

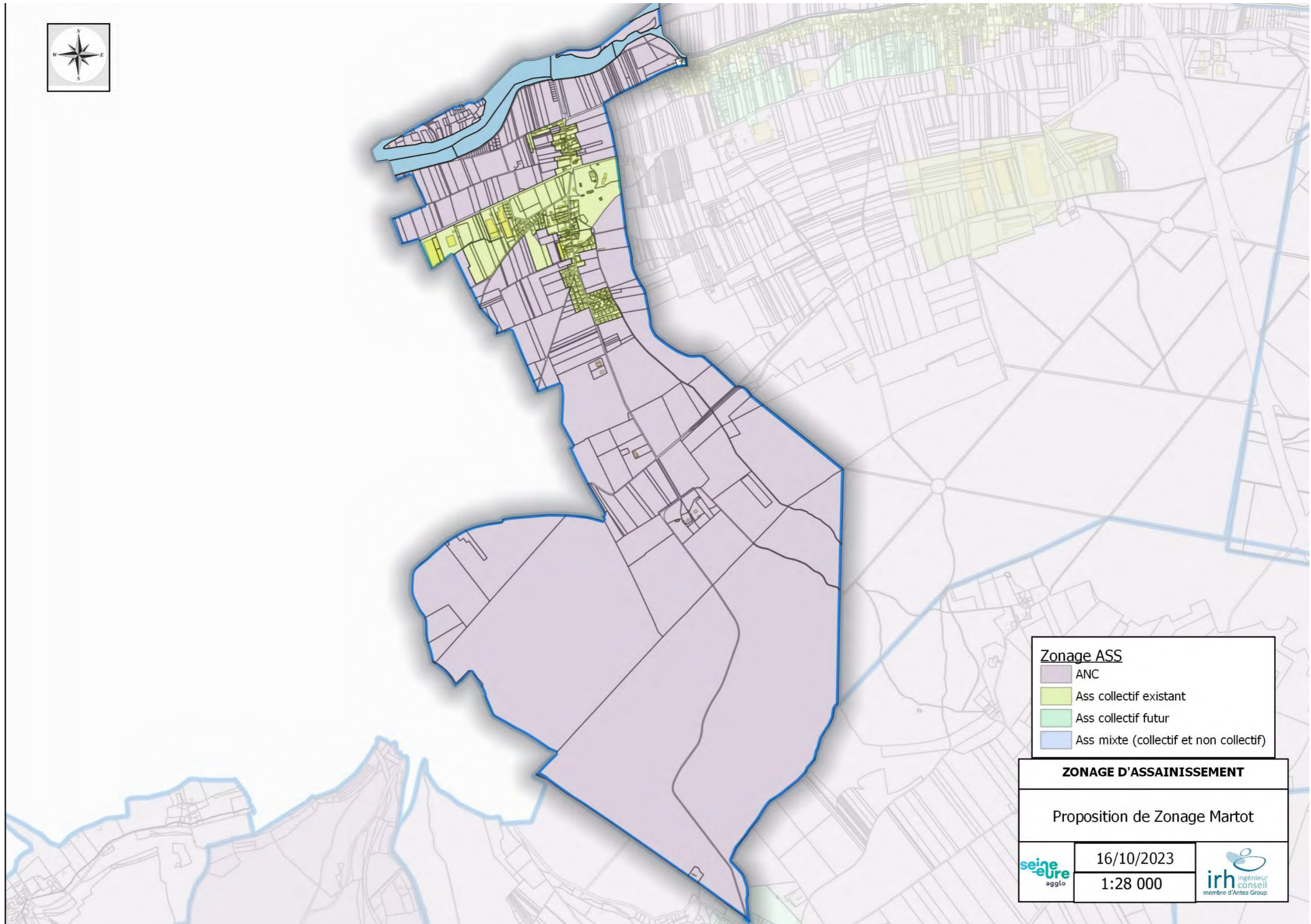


Figure 8 : Zonage final (réalisé par IRH après validation du MOA)